



Vacances d'août 2026

1001 loisirs : Bienvenue en été

Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

- Mercredi 27 mai de 17h30 à 19h00
- Mercredi 3 juin de 17h30 à 19h00
- Mercredi 10 juin de 17h30 à 19h00
- Mercredi 24 juin de 17h30 à 19h00

Permanences inscriptions a l'accueil de loisirs :

- Samedi 23 mai de 10h00 à 12h00
- Mercredi 17 juin de 14h00 à 18h30

Hors permanence, dépôt du dossier dans **la boîte au lettre de l'accueil de loisirs (1001 loisirs)** avant le **lundi 24 juillet 2026**. (A compter du 1er janvier 2026 tout dépassement de la date du dépôt de dossier sera facturé 5€ par inscription et par enfant.)

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	16,50 €	18,20 €	18,90 €	19,50 €	21,20 €	22,00 €
Matin	8,40 €	10,00 €	10,60 €	11,40 €	13,00 €	13,70 €
Après-midi	8,40 €	10,00 €	10,60 €	11,40 €	13,00 €	13,70 €
Repas	4,10 €					
Veillée	9 € (repas compris)					
Soirée ados	14 € (repas compris)					
Complément sortie	Définie selon chaque sortie					
Adhésion	8,00€					
Majoration retard inscription	5,00 € par enfant en cas de dépassement de la date limite de dépôt d'inscription					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Les frais de dossier annuels pour 2026 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2026. L'adhésion est de 8€ par enfant par an.

Adresse Accueil de loisirs : 529 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège social : AS Attignat - section "1001 loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Contacts Section 1001 loisirs :

- Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com - 06 26 89 26 15
- Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com - 06 08 31 25 24



Bulletin des vacances d'août 2026

Accueil de loisirs

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / 20___

Lieu de naissance : _____

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "1001 Loisirs" pour les vacances d'août 2026, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes :

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

Jours d'inscriptions	Demi-journée	Repas	Journée	Horaires de départ / arrivé	Veillée
Lundi 3 août					
Mardi 4 août					
Mercredi 5 août					
Jeudi 6 août					
Vendredi 7 août					
Lundi 10 août					
Mardi 11 août					
Mercredi 12 août					
Jeudi 13 août					
Vendredi 14 août					
Lundi 17 août					
Mardi 18 août					
Mercredi 19 août					
Jeudi 20 août					
Vendredi 21 août					
Lundi 24 août					
Mardi 25 août					
Mercredi 26 août					
Jeudi 27 août					
Vendredi 28 août					
Lundi 31 août					

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2026)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement. (IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013 Code BIC : AGRIFRPP878)
- 4/ Attestation quotient familial (à chaque inscription)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (à chaque inscription)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2026).

A _____ Le ___ / ___ / 20___

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".



Planning

de la semaine



1001 loisirs : Bienvenue en été

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : l'éco-citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 3 au 7 août :

Mardi 4 août



Journée au château
de Salvert,
pique-nique
confectionné par les enfants
Viens avec ta
trottinette ou ton vélo !



Du 10 au 14 août :

Jeudi 13 août



Sortie à
l'île de Bresse



L'association se laisse le droit de changer les sorties,
sous réserve de disponibilité et de météo.



Planning

de la semaine



1001 loisirs : Bienvenue en été

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco-citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 17 au 21 août

MARDI 18 AOÛT



Sortie à la maison de l'eau le matin et à la piscine de Pont de Vaux l'après-midi

JEUDI 20 AOÛT



Veillée 3 - 10 ans Boom de fin d'été

Du 24 au 28 août

MARDI 25 AOÛT



Grand jeu de plateau le matin

JEUDI 27 AOÛT



Intervention explor&sens sur les émotions

L'association se laisse le droit de changer les sorties, sous réserve de disponibilité et de météo.



Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite,
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc.),
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil,
- Un doudou, une tétine pour me reposer pendant les vacances,
- Une tenue et des chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser,
- Un drap et un plaid pour se reposer,
- Une étiquette à mon nom sur mes affaires pour limiter les affaires perdues (plaid, draps, vestes, gilets, tee-shirts, gourde...),
- Une crème solaire pour me protéger du soleil.

Horaires :

- Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.
- Midi : repas de 12h15 à 13h30.
- Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h
- Départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15. Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.